

## Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 2 novembre 2021

L'An deux mil vingt et un, le deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures 30.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
de LAURENS Vincent	P			
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène	P			
DESPORTES Jean-Pierre				
GRANDJEAN Sarah	P			
LE BARON Dominique				
MICHEL Yohann	P			
LE CLANCHE Fanny	P			
MICHEL Cassandre			E	Monique KLAASSEN
SOLVE Sébastien	P			
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien			E	Sylvie FEREMANS
MOULLEC Melany	P			
LECLERC Romain	P			
TETEREL Chantal			E	Hélène CUMANT

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

**Nombre de conseillers présents :** 13, puis 14

**Nombre de conseillers votants :** 16, puis 17

## **PREAMBULE**

### ***Désignation du secrétaire de séance***

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance

### ***Ordre du jour***

Délibérations

- Changement de Logo
- Evolution du site internet de la mairie
- Modification de temps de travail d'agents
- Signatures de conventions pour le temps scolaire
- Adhésion au groupement de commandes de défibrillateurs Automatisés Externes
- Bien sans maître
- Lancement d'un marché d'étude

Informations diverses,

Questions diverses.

### ***Compte-rendu du conseil du 5 octobre 2021***

Le compte-rendu a été diffusé

### ***Adoption Compte-rendu du conseil du 5 octobre 2021***

Accord du Conseil à l'unanimité			
nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 16	

### ***Décisions prises dans le cadre des délégations (depuis le 5 octobre 2021)***

- Distribution des bulletins (204,02 € HT)

### **Changement du logo de la commune**

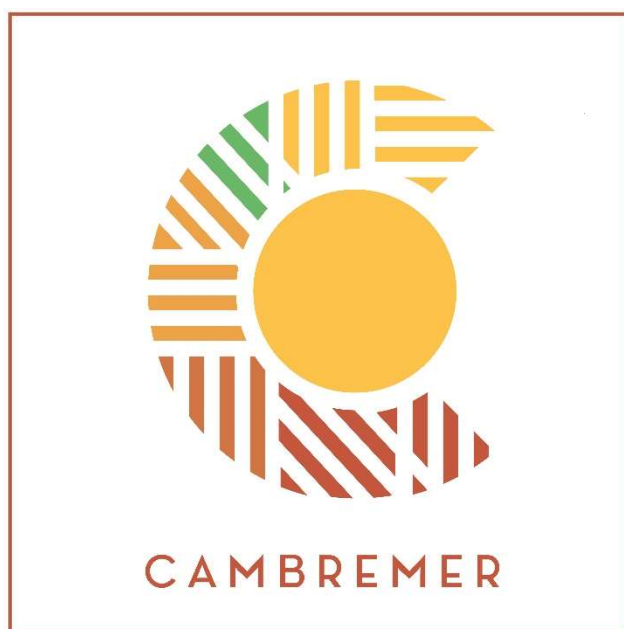
Actuellement, il n'y a pas de logo sur le site internet. Dans l'application Illiwap, c'est une version arrondie du blason. Sur les courriers administratifs c'est une version avec des feuillages, et sur les affiches d'évènementiel, quand il est présent, c'est encore une autre version du logo.

Un logo doit pouvoir être exploitable sur toutes sortes de supports et donc dans une résolution/qualité correcte. Il doit aussi être présent de façon uniforme sur l'ensemble des supports.

La commission communication a donc mené une réflexion sur le changement de logo.

Roadie Kraft fait une présentation de son travail d'élaboration.

Le logo suivant est retenu.



Accord du Conseil à l'unanimité		
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention: 0
		Nb de voix POUR: 16

### **Evolution du site internet de la commune**

Une refonte du site doit être faite pour pallier certaines rigidités et difficultés d'accès aux rubriques, il doit aussi tenir compte de la consultation via smartphone et intégrer les flux d'annonces de l'application illiwap

Nous avons reçu un devis de notre prestataire PIXELEA qui nous propose une réalisation pour un montant de 3 250 € HT avec une remise de 1 190 € HT (17 heures non consommées du contrat de service)

Total après réduction 2 060 € HT → 2 472 € TTC

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	16

### ***Modification de temps de travail d'agents***

Le comité technique du CdG14 (centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados) s'est réuni le 21 octobre dernier pour statuer sur notre demande de modification de la fiche de poste de deux agents titulaires dont le temps de travail a augmenté suite à la modification des compétences sur l'accueil périscolaire.

A la date du 1er novembre 2021, les horaires passent de :

- 16,40 h à 23,52 h pour entretien des locaux
- 26,42 h à 30,23 h pour entretien des locaux

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	16

### ***Signatures de conventions pour le temps scolaire***

Comme chaque année, une convention pour la participation financière des communes extérieures aux frais de scolarisation des élèves inscrits à l'école de Cambremer est établie pour l'année scolaire 2020-2021.

La participation s'élève à 527 € pour les élèves des classes élémentaires et à 1 483 € pour les élèves des classes maternelles.

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	17

## ***Adhésion au groupement de commandes de défibrillateurs Automatisés Externes***

La Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie propose la constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE).

Le marché comprendra les prestations suivantes :

- acquisition et pose de défibrillateurs automatisés externes, des boîtiers de protection, du kit de premier secours et des éléments de signalétique ;
- maintenance préventive et curative ;
- renouvellement des consommables (paire d'électrodes adultes et enfants, batteries, pile) ;
- formation.

Les collectivités sont soumises à une obligation de maintenance régulière des équipements et de leurs accessoires pour s'assurer du caractère opérationnel du dispositif. Il s'agit en particulier de la batterie et des électrodes qui sont des composants d'une durée de vie limitée.

La Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie est le coordinateur du groupement de commandes et assure la procédure jusqu'à la notification de l'accord-cadre à bons de commande. Les marchés seront ensuite passés sous la forme de bons de commande. L'exécution technique et financière des marchés à bons de commande est assurée par chaque collectivité membre du groupement pour la part des prestations le concernant.

La création de ce groupement de commandes nécessite au préalable la signature d'une convention constitutive qui en formalise les règles et modalités de fonctionnement. Il convient de préciser que l'adhésion à ce groupement n'entraîne pas de contrepartie financière.

Aussi Madame le maire propose d'adopter la délibération suivante :

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs, des consommables et prestations associées ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,

AUTORISE le représentant du coordonnateur du groupement de commandes à signer les pièces du marché ainsi que toutes pièces administratives se rapportant à ce marché au nom et pour le compte de la commune, conformément à la convention constitutive du groupement de commande susvisée,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les pré consultations de marché faites par la CALN donne un coût compris entre 1000 € et 1800 € HT

Accord du Conseil à l'unanimité		
nb de voix CONTRE: 0	Nb Abstention: 0	Nb de voix POUR: 17

### ***Bien sans maître***

Madame le Maire rappelle les articles du Code général de la propriété des personnes publiques (C.G.P.P.P) concernant les biens sans maître et notamment les articles L1123-1 et L1123-3

Madame le maire rappelle également que :

Conformément à l'article L. 2222-20 du C.G.P.P.P., lorsque la propriété d'un immeuble a été attribuée, dans les conditions fixées à l'article L. 1123-3 du C.G.P.P.P., à une commune, le propriétaire ou ses ayants droit sont en droit d'en exiger la restitution.

Toutefois, il ne peut être fait droit à cette demande si le bien a été aliéné ou utilisé d'une manière s'opposant à cette restitution. Le propriétaire ou ses ayants droit ne peuvent, dans ce cas, obtenir de la commune, que le paiement d'une indemnité représentant la valeur de l'immeuble au jour de l'acte d'aliénation.

A défaut d'accord amiable, l'indemnité est fixée par le juge compétent en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

La restitution de l'immeuble, ou à défaut, le paiement de l'indemnité, est subordonné au paiement par le propriétaire ou ses ayants droit du montant des charges qu'ils ont éludées depuis le point de départ du délai de trois ans mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 1123-3 du C.G.P.P.P., ainsi que du montant des dépenses nécessaires à la conservation du bien engagées par la commune.

Madame le maire précise qu'une personne tierce s'est manifestée juste avant la fin du délai de 6 mois après la publicité faite par la commune en date du 25 mars 2021 mais qu'il ne s'agit pas du propriétaire du bien

En conséquence, il est proposé de continuer la procédure en prenant une délibération incorporant le bien présumé sans maître dans son domaine.

Suite à cette délibération, un arrêté du maire constatera cette incorporation.

Pour permettre l'opposabilité aux tiers du transfert du bien à la commune, il faut publier l'arrêté du maire au fichier immobilier

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

1.- décide d'incorporer le bien sis au Lieu La Mare, références cadastrales 641 A n° 300, 326, 145, 183 et 249, présumé sans maître, dans le domaine communal,

2.- précise que Mme le Maire constatera cette incorporation par arrêté.

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	17

### ***Lancement d'un marché d'étude***

Madame le maire fait un rappel de la chronologie PVD (Petites Villes de Demain)

Deux cheffes de projet ont été recrutées par l'agglomération et une réunion de lancement a eu lieu.

L'objectif est de signer une convention ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) avec l'état avant novembre 2022.

Cette convention ORT, signée pour une période de 5 ans, doit définir le secteur d'intervention, le calendrier des actions prévues, le plan de financement et le pilotage de ces actions.

Elle doit permettre notamment de :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville;
- favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien;
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site;
- mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux ;
- Maintenir les services publics, par la mise en place d'une obligation d'information préalable des élus en cas de fermeture ou déplacement d'un service public.

Pour établir cette convention une étude d'urbanisme doit être faite. Une demande d'accompagnement et d'expertise a été envoyée à l'EPFN afin de structurer notre réflexion de redynamisation de territoire.

Dans le même temps, nous devons examiner la faisabilité financière et technique du projet "nouvelle école".

La cheffe de projet PVD a rédigé un cahier des charges en deux temps : faisabilité puis écriture d'un cahier des charges pour la MO à venir. Pour l'instant l'enveloppe estimée (très brièvement) est trop importante, donc nous allons continuer à travailler pour affiner les demandes et chercher les subventions et aides possibles.

La délibération sur ce marché d'étude est mise en suspens

## **Agenda**

- **Commissions et Conseil**
  - Mardi 26 octobre : Commission Culture
  - Mercredi 27 octobre : Commission Communication
  - Jeudi 18 novembre : Commission Animations
  - Mercredi 24 novembre : Commission Finances  
CLECT, Budget, Emprunts, Tarifs municipaux
  - Jeudi 2 (ou lundi 13) décembre : Conseil municipal
  
  - *Suggestion : réunir la commission animations-cadre de vie **un lundi** pour faire le bilan et les projets pour le fleurissement*
  
- **CA Lisieux - Normandie**
  - Vendredi 29 octobre : rencontre Mobilités CALN – Cambremer : sente rurale et bus (le bus de ville peut envisager une extension de ligne Lisieux- La Boissière / d'autres solutions pourront voir le jour : bus à la demande / autre ligne demandée : Cambremer - gare de Mézidon)
  - Jeudi 18 novembre : SEMEX Débat d'orientation budgétaire
  - Jeudi 9 décembre : Conseil Communautaire - débat d'orientation budgétaire
  - Point sur les dernières commissions :
    - Plan alimentaire territorial : l'agglomération est labellisée, ce qui permettrait d'obtenir des subventions (Hurlu, restaurant scolaire)
    - AOC-AOP : mai 2022 – Thème : la Wallonie
  
- **Autres rendez-vous**
  - Lundi 25 octobre : Réunion de préparation à la création d'une association de sauvegarde patrimoniale autour de l'église de Saint-Denis
  - Jeudi 28 octobre : festival du film "génération durable" (Willy et les gardiens du lac / Jardins sauvages)
  - Jeudi 4 novembre : l'agglomération offre un pot de remerciements aux bénévoles des AOC-AOP



- Lundi 15 novembre : campagne de vaccination : présence d'une équipe mobile – les personnes bénéficiaires des 2 précédentes interventions seront contactées
  - Vendredi 26 novembre : Réunion publique Environnement
  - Dimanche 28 novembre : Repas des anciens
  - Dimanche 5 décembre : Marché de Noël
- 
- **Décorations de Noël**
    - Mardi 16 novembre - 19h - foyer: premier atelier déco
    - Mardi 23 novembre - 19h - foyer: deuxième atelier déco
    - Mardi 30 novembre à partir de 9h: décoration du village

### ***Informations diverses***

- Presbytère de Saint-Pair-du-Mont : Les différents diagnostics sont en cours de réalisation, la procédure de mise en vente sera présentée lors du prochain Conseil
- La commune changera de trésorerie à la fin de l'année, nous dépendrons de la trésorerie de Lisieux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Lotissement route d'Englesqueville – le lotisseur poursuit le dossier, il faut prévoir 3 mois d'instruction

### ***Questions diverses***